

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2023

Séance ordinaire du **07 mars 2023** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 14

Absents : 0

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : Mme MOSCHLER Isabelle

Date de convocation : 28 février 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme RIEUX Dominique

3. Affaires financières

3B/ Indemnités des élus

Dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi « Engagement et Proximité » a instauré pour les collectivités territoriales, dont les communes, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état annuel présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil. Cet état doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante avec le 15 avril.

M. le Maire présente cet état pour les indemnités perçues en 2022 :

NOM-Prénom	Fonctions exercées	Montant Brut
JULLY Jean-Claude	Maire Vice-Président de la CCPSO	24 504,60 € 9 797,04 €
BENTZ Hervé	1er Adjoint	9 402,90 €
SAETTEL Christiane	2ème Adjointe	9 402,90 €
ROSFELDER Dominique	3ème Adjoint	9 402,90 €

Le Conseil Municipal a pris acte.

La secrétaire de séance,
Isabelle MOSCHLER.

Délibération certifiée conforme.
Innheim, le 22 mars 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innheim, le 27 mars 2023